

qui n'est pas prêt à formuler aucune accusation ni à prendre aucun procédé qui ait un effet quelconque. Son action se base sur de simples rumeurs de journaux, et il avait raison de croire que ces rumeurs étaient sans fondement. Quant à la motion elle-même, personne ne voudrait nier les droits ni refuser justice à l'honorable membre de Victoria (M. Costigan), mais est-il convenable qu'un honorable juge de ce pays voit son nom traîné devant la Chambre sur de simples rumeurs de gazettes? Ainsi un membre se lève, et sans être prêt à formuler aucune accusation contre ce juge, il fait une motion : qui ne parle que de certaines rumeurs circulant dans la presse ; et cependant ces mêmes rumeurs, suivant le témoignage d'un ami politique de l'honorable monsieur, sont sans fondement.

M. COSTIGAN : Il y a des plaintes de bonne foi faites par écrit et signées de personnes reponsables. Les noms des témoins qui peuvent prouver ces accusations peuvent être donnés. Je n'ai pas appuyé mes remarques sur les seules plaintes qui ont paru dans les journaux.

M. PATERSON : On ne peut nier que l'honorable monsieur a jugé à propos de soulever cette affaire à une époque où une motion régulière ne pouvait pas être faite, et qu'il a reçu l'appui du premier ministre.

M. HAY : Je connais le vice-chancelier Blake depuis vingt-cinq ans, et je sais qu'il est absolument incapable d'insulter aucune classe de ses concitoyens. Je dirai plus, il n'y a pas un homme à Toronto qui occupe une position plus élevée que ce monsieur dans l'estime du peuple.

M. WALLACE (Norfolk-sud) : L'honorable membre de Brant-sud s'est mépris sur le sens des remarques du Premier à l'adresse du député de Bothwell. L'accusation de colombie n'a pas été dirigée contre le représentant de Victoria, mais elle s'appliquait à celui qui prêtait à l'honorable Premier certains motifs en permettant la présentation de cette motion. L'honorable membre de Bothwell a accusé l'honorable Premier d'avoir invité ses partisans à faire cette motion

M. PATERSON.

pour influencer les élections d'Ontario. Et le Premier a désigné cette accusation comme une calomnie, et son auteur comme un calomniateur.

M. McCARTHY : Je regrette beaucoup la pénible discussion que nous venons d'entendre, parce qu'elle tend à avilir le banc, dans la stabilité et dans l'honneur et l'intégrité duquel tout membre de cette Chambre et citoyen est intéressé. Lorsqu'une accusation de cette nature est portée, l'auteur devrait la formuler mieux que ne l'a fait l'honorable membre de Victoria, (M. Costigan.) Je ne suppose pas que l'honorable monsieur l'ait portée sans croire que c'était son devoir d'en agir ainsi. Il est une chose délicate pour moi d'exprimer une opinion concernant la conduite de ce savant magistrat parce que j'ai à pratiquer devant lui de temps en temps ; mais sa conduite comme juge ayant été attaquée, je sens qu'il serait indigne de ma position de ne pas dire que ce juge n'a pas que je sache, donné lieu aux accusations qui ont été faites contre lui dans cette enceinte. Je sais, et je pense exprimer l'opinion générale du barreau d'Ontario, que, quels que soient ses défauts, et comme tout autre homme, il a sans doute les siens. M. Blake s'efforce de remplir et remplit sa charge à la satisfaction du barreau et du public en général. Quant à l'opinion que le vice-chancelier s'est formée d'un témoin qui a été examiné devant lui et qui se trouve être l'archevêque Lynch de Toronto, je ne vois pas quel droit peut avoir aucun membre de mettre en question le privilège d'un juge d'avoir ses propres idées sur le compte d'une personne qu'il entend. Le juge a fait serment de s'acquitter de son devoir impartiallement, et si dans cette occasion il s'est fait une opinion qui ne s'accordait pas avec le témoignage donné par l'archevêque, je ne vois pas que l'on puisse l'en blâmer. Si l'autre accusation que l'on a portée était vraie—et j'ai été heureux d'entendre l'honorable membre de Victoria (M. Cameron) lorsqu'il a dit qu'il avait les meilleures raisons de penser qu'elle ne l'était pas—ce serait pénible, parce qu'une dame amenée comme témoin devant le savant juge aurait dû être protégée et non insultée comme l'on dit qu'elle l'a été. Je n'ai jamais entendu parler de cette accusation avant de l'avoir vue dans les jour-